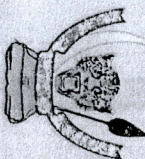


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMAURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 29/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 7164/PNC/CG/001/CGPMP/SRT PERM/2024, conclu avec la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq milliards neuf cent seize millions deux cent cinquante-deux mille quatre cent trente-sept, nonante trois centimes (CDF 5 916 252 437,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quarante un millions quatre cent treize mille sept cent soixante-sept, sept centimes (CDF 41 413 767,07), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Mr. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général